

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

7 août 2017 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 7 août 2017, à 21h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
Joselle Rioux
Lise Rochon

Messieurs Frédéric Bastille
Frédéric Leblond
Jean-Claude Caron

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

2016-08-148 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, étant tous présents à la salle des délibérations le 7 août 2017, à 21h00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. RÉSOLUTION – MODALITÉS D'ACCEPTATION DU TRANSPORT SPÉCIAL DANS LE RANG DU PETIT-VILLAGE

Sur la proposition des membres du conseil, qui sont tous présents, il est résolu à l'unanimité : QUE chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-08-149 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour lequel se lit comme suit :

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution - modalités d'acceptation du transport spécial dans le rang du Petit-Village
4. Levée de la séance

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION – MODALITÉS D'ACCEPTATION DU TRANSPORT SPÉCIAL DANS LE RANG DU PETIT-VILLAGE

ATTENDU QUE les discussions entourant l'autorisation de transport spécial pour Transport Watson délivrée le 11 juillet 2017 pour le transport des nacelles (demandes J-19259 et J-19258) ont permis de dégager une entente de transport jusqu'à la mi-août seulement;

ATTENDU QU'une rencontre s'est tenue en date du 7 août 2017 entre des représentants du Parc éolien Nicolas-Riou et la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu aux fins de discuter des exigences formulées par la municipalité à l'égard de la 3e demande de transport spécial datée du 27 juillet 2017 transmise par *Transport Watson* à des fins d'autoriser la circulation de transports hors normes (tours d'éoliennes) dans le rang du Petit-Village;

ATTENDU QUE les représentants du Parc éolien Nicolas-Riou ont communiqué leur désaccord relativement à la production d'une lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle de 125 000 \$ et relativement à la date butoir du 3 septembre pour permettre le transport spécial;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu entend procéder à la réfection et à l'asphaltage du rang du Petit-Village à partir de septembre prochain;

ATTENDU QUE la firme Arpo, Groupe-conseil a indiqué que le contrat de réfection d'une durée de cinq (5) à six (6) semaines devait s'amorcer autour du 3 septembre 2017 pour être en mesure de réaliser la pose d'enrobé bitumineux dans des conditions climatiques acceptables ;

ATTENDU QUE Parc éolien Nicolas-Riou doit composer avec des limitations de charges sur le pont des Trois-Pistoles et que les modifications attendues sur ledit pont devraient être réalisées au plus tard le 14 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE l'impossibilité de circuler dans le rang du Petit-Village pour le transport spécial (découlant de la date butoir du 3 septembre 2017) couvre, dans les faits, la période du 3 au 14 septembre 2017 puisqu'à partir du 14 septembre, la circulation devrait être rétablie au pont des Trois-Pistoles;

ATTENDU QU'une telle impossibilité, quoique non souhaitée, ne constitue pas un préjudice majeur pour Parc éolien Nicolas-Riou;

ATTENDU QUE Parc éolien Nicolas-Riou a proposé une compensation financière aux autorités municipales pour retarder une partie ou la totalité des travaux de réfection du rang du Petit-Village à 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MAINTENIR la position municipale de permettre le transport spécial demandé par Transport Watson jusqu'au 3 septembre seulement conditionnellement à:

- ✓ Modification de la demande de transport spécial pour indiquer le 3 septembre 2017 comme date de fin d'autorisation. Le conseil s'engage à compter de cette échéance à revoir la date butoir advenant la situation où de nouveaux délais viendraient compromettre le démarrage du projet de réfection du rang du Petit-Village;

✓ Signature de la convention relative à l'utilisation du réseau routier sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu modifiée entre autres pour refléter la réalité johannoise et pour remplacer l'exigence d'une lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle un chèque visé de 125 000 \$ par une compensation de 7 500 \$;

D'AVISER le Ministère des Transports du Québec que les autres autorisations de transport spécial délivrées en juillet dernier prendront fin le 3 septembre 2017 sous réserve de la possible extension indiquée ci-dessus;

QUE la signature de la convention susmentionnée est requise dans un délai raisonnable afin de poursuivre le transport hors-normes jusqu'au 3 septembre 2017;

D'AUTORISER M. Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, à signer la convention relative à l'utilisation du réseau routier sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu modifiée selon les paramètres établis ci-dessus et dont les termes seraient à la satisfaction de la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-08-151

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
QUE la séance soit levée. Il est 21h23.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général